PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 10 avril 2025 à 19 heures 00

Le **DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ A DIX NEUF HEURES,** le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux
- en exercice 15
- présents 10
- votants 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2025
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 04/04/2025

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Antoine DUBUC	x			
Sabrina CORRUBLE	x				Samuel RICHARD			x	
Dominique TALBOT	x				Jérôme CAVELIER		x		Pouvoir à Mme PERRIER
Amélie PERRIER	x				Médérique DAVID			x	
Jérôme SEYER	x				Philippe RASSE			x	
Brigitte PAULEAU-LISS		x		Pouvoir à M. TALBOT	Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET	x				Maïa MACAUX	x			
Aude DE CASTET	x								

Secrétaire de séance : Mme Sabrina CORRUBLE

Monsieur le Maire rappelle les points évoqués dans le procès-verbal de la séance du 7 mars 2025. Le Conseil n'ayant aucune observation à formuler, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

L'ORDRE DU JOUR

1) Compte Financier Unique (CFU) 2024
2) Affectation des résultats
3) Vote des subventions 2025
4) Vote des participations 2025
5) Vote des taux d'imposition 2025
6) Tarifs amendes
7) Budget primitif 2025
8) Travaux et signalétique de sécurité voiries
9) Désertification médicale
10) Questions diverses
11) Communication au Conseil Municipal
12) Tour de table

2025-04-01 **Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Le compte financier unique a été validé par M. Pierre GAMBLIN, CSC des Finances Publiques ainsi que par Mme Yvette PETIOT, Inspectrice principale, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière du budget communal, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique.
Cette procédure, entièrement dématérialisée, permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique TALBOT, doyen d'âge, vote de Compte Financier Unique 2024, et arrêté ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	1 263 893.50 €
• Recettes	1 394 232.15 €
Solde positif	130 338.65 €
Résultat reporté 2023 était de	0.00 €
Soit un excédent total de	130 338.65 €

INVESTISSEMENT

• Dépenses	443 304.77 €
• Recettes	585 772.22 €
Solde positif	142 467.45 €
Résultat reporté 2023 était de	- 48 049.33 €
Soit un excédent total de	94 418.12 €
Restes à réaliser Dépenses	65 999.00 €
Restes à réaliser Recettes	100 760.00 €
L'excédent net de la section d'investissement	129 179.12 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	130 338.65 €
Investissement :	94 418.12 €
Résultat global :	224 756.77 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.
Le Compte Financier Unique 2024 est adopté à l'unanimité.

2025-04-02 **Affectation de résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique l'exercice 2024 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de :	130 338.65 €
- Un excédent reporté de :	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**130 338.65 €**
- Un excédent d'investissement de :	142 467.45 €
- Un déficit reporté de :	- 48 049.33 €
- Soit un résultat excédentaire de :	94 418.12 €
- Restes à réaliser dépenses :	65 999.00 €
- Restes à réaliser recettes :	100 760.00 €
Soit un excédent net d'investissement cumulé de :	**129 179.12 €**

DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	130 338.65 €
AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	130 338.65 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	94 418.12 €

2025-04-03 Vote des subventions 2025

Au vu des dossiers de demandes de subventions formulées par les diverses associations, Monsieur le Maire, après avis de la commission des finances, propose de verser les subventions de fonctionnement suivantes aux associations indiquées ci-dessous :

CTSN	165 €
CORPUS	1 100 €
Sassetot PATCH	250 €
Coopérative scolaire	2 000 €
Sassetot Détente et Loisirs	400 €
Sas'Dit	300 €
Résidence les Pâquerettes	50 €
Club du Sourire	1 000 €
ASST FOOT	5 000 €
SNSM	350 €
Maison Familiale MFR	80 €
Charline et Honorine	200 €
Grandes Dalles Animation	1 500 €
Syndicat d'initiative Petites Dalles	900 €
MAM BABY GREEN	1 500 €
Comité du Chat Libre AUX CŒURS DES CHATS	100 €

Papillons blancs	200 €
Syndicat intercommunal de la plage des Petites Dalles	12 000 €
TOTAL	**27 095 €**

Cet état de subventions est présenté au vote : 8 pour et 4 abstentions – Mme Maïa MACAUX, Mrs Antoine DUBUC, Jérôme SEYER et Sylvain AUBE.

2025-04-04 **Vote des participations 2025**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'inscription des dépenses suivantes au BP 2025

ADM (Association Départementale des Maires)	261.63 €
AMR76 (Association des Maires Ruraux de SM)	135,00 €
FFSVV et VN (Station Verte)	930.00 €
ADICO	777.60 €
TOTAL	**2 104.23 €**

2025-04-05 **Vote des taux d'imposition 2025**

Monsieur le Maire rend compte de la position de la commission des finances qui consiste à augmenter de 1 % pour 2025 les taux des taxes.

Les taux proposés sont :

Taxes	Taux 2024	Taux votés pour 2025
Foncière bâtie	46.57 %	47.04 %
Foncière non bâties	40.86 %	41.27 %
Taxe d'habitation	9.03 %	9.12 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2025 repris dans le tableau ci-dessus.

2025-04-06 **Tarifs amendes**

Monsieur le Maire fait part des incivilités de certains riverains et soumet l'idée de les verbaliser selon le barème du site officiel de l'administration française. Il est présenté le ticket « la prochaine infraction donnera lieu à une amende ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire et ses adjoints à appliquer les tarifs suivants selon les infractions commises :

- Arrêt ou stationnement dangereux (article du Code de la Route R 417-9) : 135 €
- Arrêt et stationnement gênant ou abusif (article du Code de la Route R 417-10) : 35 €
- Infraction à l'arrêt ou au stationnement (article du Code de la Route R 417-1 à R 417-6) : 17 €

2025-04-07 **Budget primitif 2025**

Successivement le budget primitif de fonctionnement et d'investissement proposé par Monsieur le Maire est examiné article par article pour le fonctionnement et article par article pour l'investissement avec la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2024.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 344 552.39 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **390 896.66 €** pour la section d'investissement avec la reprise des restes à reporter de l'année précédente et sont votés chapitre par chapitre par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- approuve le Budget Primitif 2025
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

2025-04 **Travaux et signalétique de sécurité voiries**

2025-04-08 : Travaux et signalétique de sécurité : rue Elisabeth d'Autriche
Un plan d'aménagement de sécurité a été vu lors de la commission des travaux.

Au vu de ce plan, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
- Installer un stop rue Elisabeth d'Autriche avec tous les aménagements nécessaires à celui-ci.
- Organiser le stationnement le long du champ de foire avec les marquages et les aménagements nécessaires.
- Contacter les services du Département pour valider ces projets, la route étant départementale.

2025-04-09 Travaux et signalétique de sécurité : rue de la Mairie et Grande rue
Un plan d'aménagement de sécurité a été vu lors de la commission des travaux.

Au vu de ce plan, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
- Engager la mise en sens unique de la rue de la Mairie et de la Grande Rue.
- Positionner les aménagements et équipements nécessaires.
- Contacter les services du Département, les concessionnaires et transporteurs pour valider en commun ces aménagements.

2025-04-10 **Désertification médicale**

Monsieur le Maire s'interroge au vu des récents départs de cinq médecins sur un rayon de 10 km autour de Sassetot-le-Mauconduit. Il informe qu'une délégation de personnes souhaitent écrire à Monsieur le Préfet et que les infirmières et les pharmacies s'inquiètent du devenir de leur activité.
Plusieurs initiatives citoyennes de pétitions sont en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- saisir Monsieur le Préfet ainsi que l'Agence Régionale de Santé pour que de rapides et concrètes solutions soient proposées sur le territoire
- exiger une réunion sur le sujet dans le cadre du contrat local de santé.

Questions diverses

2025-04-11 Distributeur de billets

Monsieur le Maire informe que le Crédit Agricole de Valmont va fermer ainsi que le distributeur de billets. Cela est regrettable car nos habitants sont privés d'une solution de proximité et de nombreux touristes paient en espèces.
Monsieur le Maire se renseigne auprès de prestataires pour un projet d'implantation d'automate. Dans ce cas, un local doit être mis à disposition et une redevance annuelle est à financer auprès de l'organisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à étudier la faisabilité du projet d'implantation d'automate, distributeur de billets, sur la commune de Sassetot-le-Mauconduit.

2025-04-12 Modification numérotage de la Résidence le Château

Monsieur le Maire informe que les habitations de la Résidence le Château sont identifiées uniquement par une lettre. Pour être conforme avec la réglementation, il convient d'y ajouter un chiffre de manière à être identifier au niveau de l'adressage. Ainsi, la numérotation sera composée d'une lettre suivie d'un chiffre de 18 à 24.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ajouter à chaque lettre un chiffre allant de 18 à 24. Les riverains seront informés au préalable et devront modifier leur adresse postale.

Communication au Conseil Municipal, informations

M. Eric SCARANO :

- Arbres tombés : Le Département propose un programme pour participer à hauteur de 50 %.
- Cimetière : Le personnel technique a nettoyé le cimetière. Un travail de remise en herbe d'une partie des allées est en cours. Un travail de reprise et d'aménagement débutera en septembre.

Tour de table

Mme Martine PAUMET :

- Miroir non visible au niveau de la rue des écoles.

Mme Maïa MACAUX :

- Mme Macaux attire l'attention du Conseil sur l'état du chemin longeant l'ancienne décharge.

Mme Aude DE CASTET :

- Fait remarquer que le réglage de l'éclairage public s'arrête à 17h00 sur la place. Monsieur le Maire va transmettre cette information au Syndicat Départemental d'Electricité, gestionnaire du réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Sabrina CORRUBLE

Le Maire,
Eric SCARANO